

Depuis 2013, dans le cadre d'une demande de renouvellement d'agrément « assistante maternelle » et en complément de la formation de 120h délivrée par le Conseil Départemental, il est demandé aux assistantes maternelles de se présenter à l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance intitulée « Prise en charge de l'enfant à domicile ».

Objectifs de la formation

- Développer les compétences nécessaires pour la prise en charge d'un enfant à domicile (EP1)
- Acquérir la méthodologie de l'entretien
- Savoir mettre en avant ses aptitudes professionnelles

Contenu de la formation

L'épreuve EP1 s'articule autour de **4 domaines de savoirs** :

- **Sciences médico-sociales**
 - L'enfant (besoins, facteurs de développement, troubles, maladie)
 - Cadre juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille
 - Protection sanitaire et sociale de l'enfant et de sa famille
- **Biologie générale et appliquée**
 - Le corps humain et ses fonctions
 - La défense immunitaire
- **Nutrition et alimentation de l'enfant**
 - Les besoins nutritionnels de l'enfant
 - La classification des aliments
- **Technologie**
 - La qualité de vie dans le logement
 - La prévention des accidents domestiques

Durée et déroulement de la formation

La formation est assurée sur 32h réparties sur 5 vendredis

**Les Vendredis 16 octobre 2015, 8 janvier 2016 et 15 avril toute la journée
Les vendredis 6 et 20 mai sur une demi-journée**

Ces journées de formation seront principalement basées sur des mises en situation.

Intervenants

Enseignants de l'Education Nationale
Formateurs extérieurs

Coût de la formation

- Personne finançant elle-même sa formation : 330 € à 530 € selon le nombre de stagiaire (1)
- Salarié bénéficiant d'une prise en charge dans le cadre de la formation continue : 750€
- Autres cas (contrats aidés, contrats de professionnalisation, emplois jeunes) : 550 €

L'inscription sera valide à réception d'un chèque d'arrhes de 150€ à l'ordre de l'Association Alix le Clerc.

En cas d'annulation de la part du stagiaire 50% des arrhes seront retenus. En cas d'annulation de la formation par Essor ces arrhes seront entièrement restituées.

(1) Si trois stagiaires minimum inscrits : 530 € par stagiaire - A partir de 5 stagiaires inscrits : 330 € par stagiaire

Infos pratiques

- La formation se déroule au **Centre de Formation Essor (Site TSF) – Domaine de la Brunerie à Voiron** – Possibilité de restauration surplace (self ou salle hors sac)
- Date limite d'inscription : **30 septembre 2015**

Se renseigner – S'inscrire

Par mail : essor-formation@ndv.fr

Par téléphone : 04 76 05 07 24
Secrétariat Essor - Du lundi au vendredi
(le matin) et le mercredi (toute la journée)

Par courrier : Centre de Formation Essor - Association Alix le Clerc
1, rue de la Terrasse - 38500 VOIRON

La formation est définitivement engagée à partir de 3 stagiaires